

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 30 MAI 2018

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Claudio MONGELLI, Aloyse SCHILTZ, conseillers.

Ajout à « l'ordre du jour »

Le bourgmestre Beissel demande d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir un avenant concernant l'organisation scolaire pour l'année 2017-2018 concernant les excursions pédagogiques des écoliers. L'ajout sera fixé comme point nr. 26.

Vote: 10 voix pour

Absent: conseiller Aloyse Schiltz.

1) Questions écrites au collège échevinal

Questions écrites de la CSV

a) Wandmillen

"Am Rapport vun der Sëtzung vun eiser Ëmweltkommissioun den 13. Februar steet ënnert dem Punkt "Divers" dat heiten ze liesen: " le président informe les membres de la commission que les bourgmestres avoisinantes érigent des éoliennes et la commune de Frisange est intéressée de participer dans le cadre du pacte climat".

Wéi ass dat ze verstoen? Heescht dat elo dass och op den Territoire vun der Gemeng solle Wandmillen opgeriicht ginn? Wann jo, wou sollen déi hikommen. An ass scho mat concernéierte Bierger geschwat ginn?"

Le bourgmestre Beissel répond que le président de la commission a remarqué que dans le contexte du pacte climat la thématique « éoliennes » pourra être intéressant. Mais après des entrevues avec les responsables de la SEO, on a reçu l'information qu'il n'est pas prévu d'installer des éoliennes sur le territoire de la commune de Frisange.

b) Gescom

An der Gemengerotssëtzung vum 27. Dezember 2017 hunn déi 3 Conseiller vun der CSV no engem Accès op de Gescom Cockpit vum Sigi gefrot. Deemoools ass gesot ginn, de Schäfferot géff sech vir d'alleréischt informéieren an dann de Gemengerot a d'Bild setzen. War de Schäfferot sech an der Tëschenzäit informéieren?

Le bourgmestre Beissel réplique que les données du GESCOM (base de données créée par le syndicat intercommunal SIGI) sont « des données personnelles sensibles ». La commune doit gérer le mieux tous ces données (personnelles) et elle se fera aider par une entreprise spéciale afin de pouvoir garantir la confidentialité des données personnelles sensibles

(comme les factures impayées, les données et adresses des clients etc.). Comme ces données ne peuvent pas encore être rendues méconnaissables, le conseil communal n'aura pas le plein accès aux programmes GESCOM ; mais le collège échevinal revoit avec SIGI, si certaines informations pourront être consultées par les membres du conseil communal.

c) Statistiken Nightrider & Frisibus

An der Sëtzung vun Enn Januar hate mer no de Statistiken, wat d' Benotze vun Nightrider a Frisibus ubetrefft, gefrot. Elo si mer Enn Mäi a mir wëllen héiflech nofroen, wéini de Schäfferot mengt dem Gemengerot déi Zuele matzedeelen. Dat ëmsou méi de Frisibus sollt fir eng Testphasen organiséiert ginn, an duerno am Gemengerot iwwert d' Akzeptanz beim Bierger, an d' Käschte vum Service, nach e Mol sollt diskutéiert ginn.

Comme le bourgmestre Beissel ne peut énoncer que le nombre des trajets et non pas le nombre de citoyens qui ont utilisé le Frisibus lors de la phase de test, cette question sera reportée à la prochaine réunion du conseil communal.

Suivant Monsieur le Bourgmestre, le Nightrider-bus a fait 21 trajets en mars, 15 trajets en février et 15 trajets en janvier. La commune n'a qu'à payer pour les trajets qui ont été réalisés. Le conseiller Arend conclut que le Nightrider-bus a plus grand succès que le Frisibus, par contre le Frisibus coûte 290€ par jour, même si aucun citoyen ne l'utilise.

d) Loftqualitéit

Gemeng Fréiseng huet enger nationaler Miessung iwwert Loftqualitéit deelgeholl, déi vun der Ëmweltverwaltung organiséiert gouf. Hei ass den NO2-Wäert (Stéckoxidwäert) op de verkéiersintensive Plätzen analyséiert ginn. Déi 1. Phase ass vu Januar bis Mäerz gaangen. Wier et méiglech des Resultater gewuer ze ginn? Ass de Grenzwäert vu 40 µg/m3 /a iwwerschrott ginn? Ass et och geplangt un der Phase 2 deel ze huelen?

L'échevin Mousel précise que ces mesurages seront pris jusqu'à la fin de cette année. Ceci implique que la commune n'a pas encore publié de données. La valeur limite de 40 (définie par l'EU) a été atteinte en février 2018.

Période du	d'échantillonnage au	NFRGE01 [µg/m3]	NO2	NFRGE02 NO2 [µg/m3]	NO2 [µg/m3]	NO2 [µg/m3]
10.01.18	24.01.18	24		25		
24.01.18	07.02.18	26		32		
07.02.18	21.02.18	40		38		
21.02.18	07.03.18	30		26		
07.03.18	21.03.18	28		30		
21.03.18	04.04.18	32		30		
04.04.18	18.04.18	31		32		
18.04.18	02.05.18	27		28		

NFRGE01 4, Lëtzebuurgerstroos – Frisange.

NFRGE02 15, Munnerëferstroos- Frisange.

Questions écrites de la LSAP

a) Fro zu den Parkplazen hannert der Sportshal / Paschtoueschhaus:

Am lëschte Gemengerot ass festgehale ginn, dass dat "Allgemeines Fahrverbot" fir hannert d 'Sportshal an der Verkéierskommissioun sollt beschwat ginn.

Ass heizou een Avis zustane komm? Wat geschitt mat dësem Schëld / dëse Parkplazen? Ween däerf déi notzen?

Le bourgmestre Beissel peut confirmer que le panneau « circulation interdite dans les deux sens » (signal C2), situé derrière le hall sportif Romain Schroeder, a été enlevé.

b) Sprëtzen op öffentlechen Plazen

An der Woch vum 21. Mee si Sprëtzen an der Géigend vum Hoënerwee zu Fréiseng fonnt ginn. Nodeems eisen Agent municipal informéiert ginn ass, ass och alles ganz séier vum Service technique geraumt a gebotzt ginn, Merci heifir.

Ass dëst een Eenzelfall an der Gemeng oder sinn a leschter Zäit op méi Plazen Sprëtze oder anert Drogegeschier fonnt ginn? Ass d' Police informéiert ginn fir hei kënnen präventive eppes ze ënnerhuelen?

Suivant le bourgmestre Beissel, la police a été informée et il précise que jadis d'autres places étaient concernées. La commune nettoie les places concernées et elle informe les autorités. On est confronté à un trafic transit et à une population croissante et les gens laissent leurs déchets sur les places publiques, les parcs ou aires de jeux. Il est très difficile à résoudre ce problème. Malheureusement il ne s'agit pas d'un cas unique et tous les citoyens sont priés de déclarer des incidents pareils et d'agir de manière préventive en ramassant avec prudence ces déchets.

c) Bréif vun der Maison Relais

Den 24. Mee 2018 ass een Bréif vun der Maison Relais (an der Annex) ukomm, deen den Elteren Angscht mécht, Angscht op hir Kanner bei der Rentrée 2018-19 nach eng Plaz an dëser Struktur kréien. Wéivill Kanner sinn am Moment ageschriwwen, wéi ass d'Auslaaschtung (Taux d'occupation) a wéi eng Deeg t Stonnen sinn am meeschten "gefrot"? Kruten dëst Joer (2017-18) och Kanner keng Plaz? Wa Jo, wéivill?

Mat wéivill Kanner gëtt nächst Joer gerechent? Wéivill Plazen géifen da potentiell feel en.

Bei wéi enger Plage d'heure (Accueil matinal, fir d' Mëttegiessen oder duerno) ginn et am meeschte Problemer?

Firwat hunn d' Elteren nëmmen 1 Woch Zäit (bis den 1. Juni) fir den Ziedel mat den Auerzäiten auszufüllen?

Wéi ginn "spezial Fall" behandelt, z.B wann eng Persoun ouni Aarbecht am Laf vum Joer eng Plaz fënnt Student mat Kanner; Scheedungsfall am Laf vum Joer. Sinn heifir "Reserven" virgesinn?

Wéi mellen Elteren hier Kanner un wann se onregelméisseg oder Schichte schaffen?

Wéi mellen Elteren hier Kanner un, déi réischt nom 1. Juni wëssen wéi se bei der Rentrée 2018-2019 schaffen (z.B Léierpersonal)?

Wéi wäert sech d' Maison Relais an Zukunft entwéckelen?

Wat ass déi "solution intérimaire" déi am Bréif erwäant gëtt?

Ass een Ausbau virgesinn a wa Jo, wéini? Wéi grouss fält ee méiglechen Ausbau aus?

Sachant qu'il y a un manque de places dans la maison relais, le bourgmestre Beissel dit que le personnel de la maison relais fait tout pour pouvoir inclure le maximum d'élèves possible. Pour l'instant environ 200 enfants sont chaque midi à la maison relais.

Au début un certain nombre d'enfants n'a pas reçu de place. Le personnel de la maison relais a montré une grande flexibilité afin d'accueillir tous les écoliers qui ont fait la demande.

Le bourgmestre Beissel explique que ce communiqué avec la demande d'inscrire son enfant le plus vite possible avait comme but de pouvoir définir le nombre exact des places à prévoir. Bien sûr les enfants de familles monoparentales ayant un emploi rémunéré, des élèves de familles défavorisées ou des jeunes de familles dont les deux parents travaillent, auront la priorité.

Pour l'année 2018-2019 le collège échevinal a prévu, suivant le nombre d'enfants à inscrire auprès de la maison relais, d'installer un conteneur. Les parents n'ont donc pas besoin de se soucier des places disponibles; cependant il est improbable que cette surface d'au moins 200m² pourra être mis à disposition avant septembre 2018.

Le bourgmestre Beissel doit avouer qu'il n'y a pas de réserve, mais la maison relais en collaboration avec le collège échevinal fera tout pour aider chaque famille à trouver la meilleure solution. Ainsi on peut inscrire l'enfant d'un mois sur l'autre ce qui constitue un avantage pour les parents qui doivent travailler par roulement. Le collège échevinal cherche un moyen afin que les élèves soient bien suivis.

Dans le future il y aura probablement un changement d'horaire. Il se peut très bien que la plus des enfants recevra seulement encore une sorte de casse-croûte, donc un snack sain, et alors la plupart des enfants pourra manger à la maison. Dans ce cas, on aura besoin de moins de places dans la cantine de la maison relais.

Le bourgmestre Beissel s'est rendu compte qu'on ne pourra pas réaliser toutes les promesses qu'il a fait lors des élections, car le temps devra montrer où il y a un manque réel, mais ce sera en collaboration avec les parents, le personnel enseignant et l'organisation scolaire que le collège échevinal voudra prendre les décisions nécessaires. Pour l'instant on peut assurer qu'on aura assez de place dans les écoles pour les prochaines 2-3 années.

d) Hoënerwee zu Fréiseng

Säit de Feldwee Hoënerwee zu Fréiseng frësch gemaach ginn ass, ass nees wesentlech méi Verkéier op dëser Stréck tëschent Hoën (FR) a Fréiseng obwuel et een "Allgemeines Fahrverbot" hei gëtt. Ginn et Plang vum Schäfferot dës Situatioun systematesch ze iwwerwaachen?

Ass virgesinn fir hei effikass verkéiersberouegend Moosnamen duerchzesetzen, wéi z.B. de Wee richteg zou ze maachen?

Suivant le bourgmestre Beissel, "un gendarme couché", à travers la chaussée sera la meilleure solution pour limiter la vitesse. Suivant des comptages qui ont été réalisés, seulement 8-12 mouvements par jour ont été enregistrés, donc il n'y a pas lieu de "fermer" cette rue pour le trafic.

2) Correspondance

Le bourgmestre Beissel informe :

- a) Lors de l'exercice d'évacuation dans l'établissement de l'école, tout s'est bien passé.

- b) CREOS a écrit une lettre, donnant des explications concernant les pannes d'électricité (en février) à Hellange et à Aspelt. Ils ont promis que ces phénomènes ne se reproduiront plus.

- c) Lors d'une entrevue avec Monsieur le Ministre Bausch, le collège échevinal a eu l'information que le parking P+R sera agrandi. Cet agrandissement se fera en hauteur. Lors du même discours, la planification concernant les changements des routes N13 et N16, laquelle se fait en collaboration avec l'administration des ponts et chaussée, a été présentée au collège échevinal. Ces changements consistent à mieux régler et à harmoniser la circulation à Aspelt. Le chantier dans la Munnerëferstrooss à Aspelt commencera en 2020.

3) Approbation devis "Matériel Incendie 2018"

Le conseil communal décide d'approuver le devis concernant le matériel incendie pour 2018 pour les 2 corps de pompiers à savoir le matériel d'intervention, équipement des véhicules, équipement personnel, et pour le matériel divers portant sur la somme de 20000,-€, TVA comprise.

Vote : unanime.

4) Approbation devis "Matériel didactique-école fondamentale"

Le conseil communal décide d'approuver le devis concernant le matériel informatique et didactique à savoir l'acquisition de tableau interactif pour l'École Centrale Frisange, portant sur la somme de 150000,- €, TVA comprise.

Vote : unanime.

5) Approbation devis "nouveaux radiateurs Centre Polyvalent Hellange"

Le conseil communal décide d'approuver le devis concernant les nouveaux radiateurs du « Centre Polyvalent Hellange », devis comme présenté et portant sur le montant de 50 000€, TVA

Vote : unanime.

6) Présentation Plan Pluriannuel 2018

Le bourgmestre Beissel présente le plan pluriannuel 2018.

7) Organisation des cours aérobic fitness pilâtes et fixation des droits d'inscription

Organisation cours et honoraires des titulaires.

Le conseil communal décide d'organiser également pour la session 2018/2019 des cours de gymnastique, d'aérobic et de fitness et pilâtes et de fixer les honoraires, par moniteur/monitrice, à 50€ par séance d'1 heure.

Vote : unanime.

Fixation des droits d'inscription à payer.

Le conseil communal fixe la participation à 50€ par personne et par cours pour la session 2018/2019.

Vote : unanime.

8) Organisation des cours gym douce et fixation des droits d'inscription

Organisation cours et honoraires des titulaires.

Le conseil communal décide d'organiser également pour la session 2018/2019 des cours de gymnastique douce pour le 3e âge et de fixer les honoraires, par moniteur/monitrice, à 50€ par séance d'1 heure.

Vote : unanime

Fixation des droits d'inscription à payer.

Le conseil communal fixe la participation à 50€ par personne et par cours pour la session 2018/2019.

Vote : unanime.

9) Organisation des cours de Zumba kids et fixation des droits d'inscription

Organisation cours et honoraires des titulaires.

Le conseil communal décide d'organiser également pour la session 2018/2019 des cours de Zumba kids, et de fixer les honoraires, par moniteur/monitrice, à 50€ par séance d'1 heure.

Vote : unanime.

Fixation des droits d'inscription à payer.

Le conseil communal fixe la participation à 50 € par personne et par cours pour la session 2018/2019.

Vote : unanime.

10) Organisation des cours Zumba et fixation des droits d'inscription

Organisation cours et honoraires des titulaires.

Le conseil communal décide d'organiser également pour la session 2018/2019 des cours de Zumba et de fixer les honoraires, par moniteur/monitrice, à 50€ par séance d'1 heure.

Vote : unanime.

Fixation des droits d'inscription à payer.

Le conseil communal fixe la participation à 50€ par personne et par cours pour la session 2018/2019.

Vote : unanime.

11) Organisation des cours de langue luxembourgeoise et fixation des droits d'inscription

Organisation cours et honoraires des titulaires.

Le conseil communal décide d'organiser également pour la session 2018/2019 et un cours pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise » qui n'aura pas lieu pendant les vacances scolaires et fixe les honoraires pour le chargé de cours au taux horaire de 50 €.

Vote : unanime.

Fixation des droits d'inscription à payer.

Le conseil communal décide d'offrir pour la session 2018/2019 ces cours à titre gratuit aux intéressés et de donner priorité aux habitants de la commune de Frisange.

Vote : unanime.

12) Organisation des cours self-défense et fixation des droits d'inscription

Organisation cours et honoraires des titulaires.

Le conseil communal décide d'organiser pour la session 2018/2019 des cours de self-défense, et ceci à raison de 10 séances d'1 heure et fixe les honoraires, par moniteur / monitrice, à 50€ par séance d'1 heure.

Vote : unanime.

Fixation des droits d'inscription à payer.

Le conseil communal fixe la participation à 50€ par personne et par cours pour la session 2018/2019 (10 x 1 heure).

Vote : unanime.

13) Organisation des cours de couture et fixation des droits d'inscription

Organisation cours et honoraires des titulaires.

Le conseil communal décide d'organiser pour la session 2018/2019 des cours de couture et fixe les honoraires, par moniteur/monitrice, à 50,- € par séance d'1 heure.

Vote : unanime.

Fixation des droits d'inscription à payer.

Le conseil communal fixe la participation à 50,- € par personne et par cours pour la session 2018/2019.

Vote : unanime.

13) Organisation des cours "Sorties VTT et fixation des droits d'inscription

Organisation cours et honoraires des titulaires.

Le conseil communal décide d'organiser pour la session 2018/2019 des sorties VTT et fixe les honoraires, par moniteur/monitrice, à 50€ par séance d'1 heure.

Vote : unanime.

Fixation des droits d'inscription à payer.

Le conseil communal fixe la participation à 50€ par personne et par cours pour la session 2018/2019.

Vote : unanime.

14) Organisation des cours de Yoga et fixation des droits d'inscription

Organisation cours et honoraires des titulaires.

Le conseil communal décide d'organiser également pour la session 2018/2019 des cours de Yoga et fixe les honoraires, par moniteur/monitrice, à 50€ par séance d'1 heure.

Vote : unanime

Fixation des droits d'inscription à payer.

Le conseil communal fixe la participation à 50€ par personne et par cours pour la session 2018/2019.

Vote : unanime.

15) Approbation transactions immobilières

*) Le conseil communal décide d'approuver la convention d'échange de deux terrains au lieu-dit « Hoënerwee » du 23 mai 2018, entre Monsieur Weber Carlo et l'Administration Communale de Frisange.

Vote : unanime

*) Le conseil communal décide d'approuver l'acte d'échange d'un terrain au lieu-dit « auf der Wolfskaul » entre parties du 16 janvier 2017 entre Monsieur Holtzem Laurent et l'Administration Communale de Frisange.

Vote : unanime

*) Le conseil communal décide d'approuver l'acte du 16 octobre 2017, entre Madame Fernande Catherine Marie Kauffmann et l'Administration Communale de Frisange, permettant la régularisation d'une emprise pour le trottoir dans la Crauthemerstrooss à Hellange.

Vote : unanime.

16) Approbation convention avec « Ecobatterien asbl »

Le conseil communal décide d'approuver la convention signée le 16 avril 2018 entre le collègue échevinal et l'association « Ecobatterien asbl ».

Vote : unanime.

17) Approbation état des recettes restant à recouvrer 2017.

Le bourgmestre Beissel présente l'état des recettes restant à recouvrer de l'année 2017, à savoir 226430.52 €. Cette somme est énorme, mais il faut savoir que les factures d'eau pour décembre 2017 ont seulement pu être envoyées fin avril 2018, donc les citoyens n'ont pas encore pu payer leurs factures. Or les comptes du budget 2017 doivent être clôturés le 30/04/2018.

Le conseiller Arend demande pourquoi ces factures avaient un tel retard

Le bourgmestre Beissel répond qu'on a rencontré des problèmes avec la lecture des compteurs. Pour l'instant, des factures d'une valeur de 47500€ ont été payé, donc l'état des recettes restant à recouvrer de l'année 2017 est à environ 179000€.

Le conseil communal décide d'admettre le tableau récapitulatif comme présenté :

Le conseil communal décide d'admettre le tableau récapitulatif comme présenté :

ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE	
en reprises provisoires	226 430,52 €	néant
en décharges	3 335.92 €	néant
TOTAL	229 766,44 €	néant

Vote : unanime.

18) Approbation subsides diverses

Le conseil communal décide d'accorder pour l'exercice 2018 les subsides suivant :

1. Lux-Rollers ASBL	250,- €
2. FOYER DE JOUR "BUTZENHAUS"	250,- €
3. SECURITE ROUTIERE	150,- €
4. « CENT BUTTEK »	500,- €
5. LPPD, BETTEMBOURG	125,- €
6. SERVICE KRANK KANNER DOHEEM	125,- €
7. ALA ALZHEIMER	100,- €
8. AVR	100,- €
9. FONDATION CONTRE LE CANCER	100,- €
10. ASSOC. ANCIENS COMBATTANTS	100,- €
11. HANDICAP INTERNATIONAL	100,- €
12. HOFFNUNG FIR D'KANNER VUN D'TCHERNOBYL	100,- €
13. SPAD, ASILE DUDELANGE	100,- €
14. FNEL	100,- €
15. LËTZ. GUIDEN AN SCOUTEN	100,- €
16. AIR RESCUE	100,-€
17. MEDECINS SANS FRONTIERES	500,-€
18. CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS ROESER	100,-€.

Il s'agit d'une dépense totale de 3000,-€ :

Vote : unanime.

19) Enseignement musical : Approbation organisation scolaire 18/19

Le conseil communal décide d'approuver l'organisation provisoire de l'enseignement musical dans la commune de Frisange pour l'année scolaire 2018/2019 comme présentée.

Vote : unanime

20) Enseignement musical: Fixation droits d'inscription

Le conseil communal décide de fixer pour l'année scolaire 2018/2019 les droits d'inscription forfaitaires comme suit :

Cours		
Initiation à la musique	60 € pour résidents 120 € pour non-résidents	
Solfège (Enfants et Adultes)	60 € pour résidents 120 € pour non-résidents	60 € pour chaque cours supplémentaire (résidents)
Instrument (Enfants et Adultes)	60 € pour résidents 300 € pour non-résidents	300 € pour chaque cours supplémentaire (non-résidents)

Remarque : pour les non-résidents actifs dans une société de musique ou chorale de la commune de Frisange, les tarifs d'inscription sont les mêmes que pour les résidents.

Vote : unanime.

21) Augmentation crédits ordinaires

Le conseil communal décide d'approuver l'augmentation des crédits ordinaires

Vote : unanime.

22) Avis Classement monument national immeubles près du château à Aspelt

*) Le conseil communal décide de s'exprimer en faveur de la proposition du Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de classer comme monument national la parcelle N° CAD. 374/3748 sise à 'Aspelt

Vote : unanime.

*) Le conseil communal décide de s'exprimer en défaveur de la proposition du Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de classer comme monument national les parcelles N° CAD. 377/4909, 375/4908, 378/4913, 376/0 et 378/4911, sises à 'Aspelt.

Vote : unanime.

23) Prise de connaissance des statuts d' "Aspelt Gym Academy"

Le conseil communal prend connaissance : des statuts d' « Aspelt Gym Academy ».

24) Approbation projet définitif détaillé "Projet d'aménagement du site protégé du château d'Aspelt"

La décision à prendre par le conseil communal consiste d'approuver les plans et le devis définitif détaillé du projet d'aménagement du site protégé du château d'Aspelt comme présentés, devis portant sur le montant total de 8.136.297,44 €, TVA et honoraires compris et de prévoir les liquidités nécessaires lors de l'établissement des budgets des exercices 2019, 2020, 2021

Le bourgmestre Beissel explique le nouveau concept du site autour du château d'Aspelt, à savoir le « shared place ». Dans une 1ère phase du projet, on va réaménager la route afin de limiter la circulation et la vitesse afin que les gens peuvent se rencontrer.

Le château coûtera 4.7 millions d'euros, la place du village 932.000€, les parkings 494.000€ et les alentours 711.000€, sans oublier les différents honoraires d'architectes, paysagistes, restaurateurs, la sécurité etc.

Le conseiller Arend annonce que la CSV n'apportera pas son support pour ce projet. L'échevin Raus rassure que les plans n'ont pas beaucoup changé par rapport aux idées de l'ancien collègue échevinal sauf qu'on ne va pas installer la nouvelle mairie dans un bâtiment qui ne pourra pas être agrandi.

Le conseiller Arend pense que cet établissement ne pourra pas être rempli avec beaucoup de « vie » si on fait installer une bibliothèque, diverses salles pour les associations ou exposition et deux salles de mariage. En installant la mairie dans le château, les frais pour la construction d'une nouvelle mairie à Frisange pourraient être évités.

Monsieur le bourgmestre et les deux échevins ne partagent pas cet avis.

Le conseiller Gaffinet demande encore des détails concernant les façades et si les alentours de l'église vont aussi être aménagés. Monsieur Gaffinet partage les doutes du conseiller Arend.

Vote : avec 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

25) Ajout à « l'ordre du jour » : Avenant à l'organisation scolaire 17/18

Le conseil communal décide d'accorder l'avenant à l'organisation scolaire pour l'année en cours, qui a pour objectif de clarifier les modalités d'exécution concernant les sorties pédagogiques.

Vote : unanime.

26) Questions orales au collège échevinal

Le conseiller Arend demande : à quel stade se trouve la rénovation du Scouts-home afin d'éliminer les moisissures, un projet qui a été voté le 25/09/2017 par le conseil communal ?

Le bourgmestre Beissel répond que suivant ses dernières informations ces rénovations sont terminées et d'après les responsables tout est en ordre.

Comme le conseiller Arend veut être absolument sûr, l'échevin Mousel propose de vérifier ces détails.

Le conseiller Arend a une question de principe :

Après la mort de Mme Raus, il a fait un don et il a reçu un remerciement de la part de la paroisse de Bettembourg-Frisange, communauté chrétienne d'Aspelt lui indiquant que le don sera utilisé pour la restauration des autels latéraux à l'église d'Aspelt. Pourquoi un don est utilisé pour la rénovation de l'église, si l'église appartient à la commune ?

Le bourgmestre Beissel peut rassurer le conseiller Arend que seulement les murs appartiennent à la commune et non pas les meubles. Tout ce qui est meuble, banc ou dans ce cas-ci les autels, n'appartiennent pas à la commune et en cas de rénovation ou de remplacement, la paroisse doit s'occuper et financer elle-même des rénovations.

Madame Hansen-Houllard n'a pas de questions, mais une remarque importante à faire, sachant que le projet concernant les trottoirs dans la Crauthemerstrooss est en cours : Les enfants traversent cette rue plusieurs fois par jour, sans se soucier des dangers. Ils ne font pas attention et courent d'un côté à l'autre et ce n'est qu'une question de temps afin qu'un accident grave se produira. Bien sûr on pourra responsabiliser les parents mais la commune doit agir vite et il est important que le projet soit finalisé à temps avant qu'un accident ne se produise.

Le conseiller Gaffinet veut savoir : Quand est-ce que le « Gemengebuet » sera publié ?

Le bourgmestre Beissel lui répond que ce document attend depuis au moins 6 semaines à être imprimé.

Le conseiller Arend est d'avis que la commune devra changer alors d'imprimerie, car d'autres établissements peuvent exécuter une commande le jour même. Le bourgmestre Beissel est prêt de changer l'imprimerie afin que le Gemengebuet sera publié le plus vite possible

Le conseiller Mousel proclame que la prochaine réunion aura lieu le 18/06/2018 et aura comme ordre du jours les affaires scolaires diverses.

Le bourgmestre Beissel indique que le dernier conseil communal pourra avoir lieu le 11/07/2018.

Le conseiller Arend remercie le collège échevinal que les rapports des commissions sont envoyés régulièrement par courriel tout en indiquant les décisions prises par le collège des bourgmestre et échevins.